

# CONCOURS

## Le Nouvelliste et Trévi Trois-Rivières

« Vivez l'été avec Trévi Trois-Rivières »

### Règlements de participation

#### DURÉE DU CONCOURS

Le concours « Vivez l'été avec Trévi Trois-Rivières » est tenu par et au bénéfice du *Nouvelliste* et de Trévi Trois-Rivières (ci-après les « organisateurs du concours »). L'inscription au concours se déroule du 15 au 28 avril. Tirage le 29 avril.

#### ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse aux personnes ayant atteint l'âge de la majorité. Sont exclus du concours les employés, agents-camelots et représentants des médias de la CN2i, des fournisseurs de prix, de matériel et de services dans le cadre de ce concours, ainsi que leur conjoint légal ou de fait, et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

#### COMMENT PARTICIPER

Remplir le formulaire électronique disponible via l'adresse [concours.lenouvelliste.ca](https://concours.lenouvelliste.ca). Vous devez compléter tous les champs requis et répondre à la question suivante : Qu'aimeriez-vous avoir de nouveau cet été dans votre cours arrière?

#### PRIX À GAGNER

Un ensemble Sectionnel Extérieur Carolina 4 morceaux.  
Rotin demi rond gris/brun  
Cousins beiges

**Valeur totale du prix : 4 499\$**

#### TIRAGE

Le tirage se fera le **lundi 29 avril 2024 à 10h**. Le gagnant sera contacté la même journée. Le nom de la personne déclarée gagnante du prix sera publié directement sur la page du concours. Les chances que l'inscription d'un participant soit sélectionnée au hasard dépendent du nombre d'inscriptions admissibles. Le gagnant ou la gagnante devra être âgé (e) de 18 ans et plus.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra être jointe par téléphone par les organisateurs du concours dans les jours suivant le tirage;
2. À défaut de respecter l'une ou plusieurs des conditions mentionnées ci-dessus ou toute condition prévue au présent règlement de participation, la personne sélectionnée sera disqualifiée et n'aura pas droit au prix. Une nouvelle sélection sera alors effectuée jusqu'à ce qu'un participant soit déclaré gagnant;
3. Les inscriptions sont sujettes à vérification par les organisateurs du concours. Toute personne qui participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen de nature à être inéquitable envers les autres participants sera automatiquement disqualifiée et pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes. Toutes décisions des organisateurs du concours en regard du présent paragraphe seront finales et sans appel;
4. Le prix devra être accepté tels qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité pour de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant;
  - 4.1 L'attribution du prix se fera par l'entremise du partenaire au concours, directement auprès du gagnant suite au tirage effectué le 29 avril 2024. La méthode de prise de possession du prix sera convenue entre le gagnant et le partenaire du concours. Le gagnant sera contacté le jour même du tirage et aura un délai de 48 heures pour réclamer son prix sans quoi un nouveau tirage au sort sera effectué.
  - 4.2 Un seul prix sera offert dont la description détaillée est mentionnée dans le point « PRIX » du présent document.
5. Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de leur contrôle et non reliées au gagnant, les organisateurs du concours ne pouvaient attribuer un prix tel qu'il est décrit au présent règlement, ils se réservent le droit d'attribuer un prix de valeur équivalente;
6. En participant à ce concours, la personne gagnante autorise les organisateurs du concours, et leurs représentants à utiliser, si requis, son nom, photographie, image, déclaration(s), lieu de résidence et (ou) voix à des fins publicitaires et ce, sans aucune forme de compensation;
7. Le gagnant s'engage à respecter les critères d'admissibilité au concours ainsi que ce règlement. Le fait de participer au concours atteste qu'il a reçu et compris le présent règlement. Aucune communication ou correspondance liée au concours ne sera échangée avec les participants, sauf avec les gagnants des prix. Les renseignements personnels recueillis sur les participants en lien avec ce concours sont uniquement utilisés pour l'administration de ce concours et sont assujettis à la politique sur la protection à la vie privée. Aucune communication, commerciale ou autre, non reliée à ce concours, ne sera envoyée aux participants par l'organisateur et/ou les partenaires du concours sauf si les participants ont autrement permis à l'organisateur et les partenaires du concours de le faire;
8. Un différent quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différent quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler;
9. Les règlements de participation du concours sont disponibles par le biais du formulaire de participation.

